L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 20 NOVEMBRE 1881. Entre les rues Bienville et Conti.

FEUILLETON.

Com. le 13 1.

LE REPORTER.

—PAR—

FLORIAN PHARAON.

IV..Suite.

—Est-ce possible ! s'écria-t-il ; Dieu m'aurait-il accordé cette joie d'avoir pu vous inspirer un sentiment que je n'ai jamais osé rêver. Vous me regretteriez, mademoiselle Jeanne. Vous vous êtes aperçue de cet amour que je cherchais à me cacher à moi-même, et; lorsque je vous en parle, ma témérité ne vous courrouce pas ? Dites, répondez-moi.

Jeanne tendit la main au jeune homme. Giret la saisit et y déposa un baiser.

—Oh ! mon Dieu ! fit-il.

Et, tremblants tous deux, ils restèrent ainsi quelques instants, la main dans la main, l'œil fixe, la poitrine haletante.

—Je n'avais jamais espéré un pareil bonheur, dit enfin Giret, maintenant je suis fort, la lutte me paraît moins terrible, soutenu par l'idée que, le but atteint, je pourrai revenir près de vous et mettre à vos pieds le fruit de mes efforts. Ce n'est plus au loin que je veux aller combattre, c'est à portée de votre voix pour écouter vos conseils et suivre vos inspirations.

—Non, ne restez pas ici ; cet aveu que je me suis laissé surprendre ne m'est échappé que sur votre détermination de quitter la France. Suivez votre inspiration, elle est bonne; ici nous souffririons tous deux de la marche lente du succès. Allez au loin provoquer la gloire et la fortune; moi aussi, j'ai ma carrière à faire; votre présence, quelque consolante qu'elle fût, m'absorberait trop. Ainsi vous partirez ?

—Je partirai.

—C'est bien, fit Jeanne, vous ne m'en voulez pas de ma franchise ?

—Vous ne m'en voulez pas de ma témérité ? répondit Giret.

Jeanne sourit, et se penchant vers le jeune artiste, l'ingénieur déposa un baiser sur son front. La jeune fille le repoussa doucement.

—C'est le baiser des fiançailles, dit Alfred. Dès ce soir, si vous le permettez, je vais demander votre main à M. Soubies.

—N'en faites rien, dit Jeanne, ceci me regarde.

Au même instant, M. Soubies fit son entrée suivi de M. et Mme Rabourtin qu'il avait rencontrés au pied de l'escalier.

Jeanne avait repris rapidement sa place au chevalet, et Giret, derrière elle, avait l'air de suivre avec intérêt son travail.

—Nous voilà presque au complet, dit M. Soubies en apercevant Giret, il ne nous manque plus que le commandant Martin et le jeune Edouard. Le commandant sera exact comme un soldat; quant à notre jeune ami, s'il n'est pas là au quart d'heure de grâce, on lui coupera le ventre.

—Vous êtes bien cruel pour votre dernier convive, dit en minaudant Mme Rabourtin.

—Oh ! c'est que je le connais ; c'est un paresseux, et cette sorte de rêveurs est la pire de toutes.

—Vous le calomniez, dit Alfred; Edouard est un utopiste, peut-être, mais un poète, non ; il appartient au contraire à l'école réaliste et croit en politique à la réalisation du rêve de Fourier.

—C'est un fou, si vous aimez mieux; je le lui ai dit bien souvent, allez! Mais il n'a jamais voulu me croire : il est bien heureux d'avoir un oncle qui lui prépare un âge mûr exempt de soucis; sans cela, ce garçon, malgré son talent, mourrait à l'hôpital.

—C'est un artiste ? demanda M. Rabourtin.

—Du tout, répondit Giret; c'est un de mes camarades de collège, fort instruit; ses études terminées, il s'est jeté étourdiment dans la bohème du monde des lettres, et il n'en peut sortir, malgré tout son esprit. C'est un cœur d'or plein d'illusions; il arrivera, mais tard, lorsqu'il les aura toutes perdues.

Monicourt eût peut-être été longtemps sur le tapis, sans l'arrivée bruyante du commandant Martin.

—Salut à tout le monde, fit-il en entrant et tirant sa montre de la poche de son gilet, qui s'étalait superbement sur un abdomen majestueux, il ajouta: Exact comme au quartier, n'est-ce pas. Six heures ! Il est six heures moins cinq! Puis il alla galamment baiser la main de Jeanne et celle de Mme Rabourtin, qui répondit gracieusement par un petit coup de chaise.

M. Soubies sortit pour jeter un petit coup d'œil à la cuisine et s'assurer si le fameux vol-au-vent était arrivé.

—Dans dix minutes nous nous mettrons à table, dit-il; à la cuisine tout est prêt.

Aussitôt le potage servi, chacun prit place: Jeanne avait à sa droite le commandant Martin et à sa gauche Giret; M. Soubies lui fit face accosté de M. et Mme Rabourtin.

M. Soubies servait le vol-au-vent lorsque Monicourt fit son entrée.

Il était recouvert d'une grande houppelande garnie de fourrure et boutonnée jusqu'au menton ; la moitié de son visage disparaissait au milieu du poil [illegible] de son collet, et de grosses gouttes de pluie scintillaient sur son front.

—Je suis en retard, dit-il en s'éloignant, et cependant je me suis bien hâté, je suis tout en nage, vous m'excuserez, n'est-ce pas ?

—Mais pourquoi diable es-tu [illegible] comme un voyageur au pôle nord ! demanda M. Soubies.

—Pourquoi ? Je vous dirai ça au dessert, c'est toute une histoire.

—A propos, fit M. Soubies en se tournant vers Mme Rabourtin, permettez-moi, belle dame, de vous présenter le fils d'un de mes vieux amis, M. Edouard Monicourt.

A ce nom, M. et Mme Rabourtin ouvrirent de grands yeux et échangèrent un regard plein d'irritation.

Monicourt s'était respectueusement incliné, mais ce fut à son tour à être pétrifié lorsque M. Soubies, continuant sa présentation, eut nommé M. et Mme Rabourtin. Edouard plongea son visage dans son assiette, il aurait voulu pouvoir s'abîmer dans sa polonaise.

—Rencontrer du même coup, ici réunis, Giret et les Rabourtin, ce n'est décidément pas de chance, se dit-il en avalant avidement son potage, autant pour se donner une contenance que pour rattraper le temps perdu.

—Ote donc ta houppelande, tu seras plus à ton aise avec ton habit bleu, lui dit Giret en appuyant sur le premier pronom.

Monicourt jeta un regard plein d'angoisse sur son ami comme pour lui demander grâce.

—Qu'est donc devenu mon habit ! pensait Giret.

Cependant, la conversation languissait; une vague contrainte régnait parmi les convives. Jeanne, sans se rendre compte de ce phénomène qu'elle ne pouvait s'expliquer, fut la première à le constater; et pour faire cesser un silence qui devenait gênant pour tout le monde, elle voulut ranimer la conversation qui était subitement tombée à l'arrivée de Monicourt.

—J'avais aussi, mon oncle, dit-elle, un secret à divulguer au dessert, mais puisque M. Monicourt s'est réservé cette phase du repas pour dévoiler le mystère de sa houppelande sibérienne, je vais être indiscrète au rôti. Vous permettez, ajouta-t-elle, en se tournant vers Giret ?

Le jeune ingénieur la regarda sans répondre.

—Parle, mon enfant, fit M. Soubies.

—Il s'agit d'une histoire de mariage...

A peine ces paroles étaient-elles prononcées, que Mme Rabourtin bondit sur sa chaise comme une lionne furieuse, et jetant sa serviette sur la table, elle se leva.

—Oscar, dit-elle à son mari, prends ton chapeau et partons !

Jeanne resta interdite à cette sortie inattendue; le commandant, M. Soubies et Giret crurent à un accès de folie de Mme Rabourtin; quant à Monicourt, il [illegible] dans son assiette [illegible] son collet fourré.

—Qu'avez-vous donc, belle dame, dit M. Soubies en se levant, qu'est-il arrivé?

—Allons, Oscar, ton chapeau ! Plus vite que cela! Nous étions dit nous [illegible], lorsque monsieur est entré, dit-elle en désignant Monicourt, qui ne savait à quel saint se vouer ; la mystification est complète, et je n'aurais pas cru, ajouta-t-elle en se tournant vers Jeanne, que Mlle Soubies se fût prêtée à une plaisanterie d'un goût aussi douteux.

Jeanne voulait en vain provoquer une explication, Mme Rabourtin ne tarissait pas.

—C'est l'histoire du mariage de ma fille que vous vouliez probablement raconter, mademoiselle; c'eût été certainement un beau mariage. Cela eût égayé le repas, mais nous ne sommes pas d'humeur à nous laisser tourner en risée. Oscar, ton chapeau !

M. Soubies, tout ahuri, avait pris les mains de M. Rabourtin, qui se laissait faire et les lui secouait affectueusement.

—Pauvre femme, lui dit-il avec compassion, comme ça lui a pris! Je vais envoyer chercher le médecin, ne la laissez pas s'en aller dans cet état-là!

Ces mots jetèrent Mme Rabourtin dans une fureur indescriptible, et réunissant toutes ses forces, elle cria à plein gosier :

—Oscar, ton chapeau!

La confusion était à son comble.

Monicourt se leva et prenant son courage à deux mains :

—Madame Rabourtin, je vous prie de me pardonner, je n'ai jamais voulu faire une mystification, et je vais vous dire toute la vérité. Mon oncle...

—Passe ton oncle, fit Giret, tu ne peux pas dire deux mots sans parler de ton oncle.

—Il faut bien que j'explique que mon oncle m'ayant supprimé ma pension....

—Allons va, car nous ne comprenons rien à tout cet imbroglio.

—Donc, mon oncle me laissant sans ressources, je n'ai pu payer en temps voulu mon terme à M. Rabourtin. Décidé à faire honneur à mes engagements, je résolus de prendre une grande détermination, celle de me marier. Dans la persuasion que M. et Mme Rabourtin avaient une fille, je fis faire une démarche auprès d'eux pour demander sa main. Voilà la vérité.

—Tout cela n'est pas clair, fit M. Soubies.

—Clair comme de l'eau de roche, répartit Monicourt, si M. et Mme Rabourtin eussent eu une fille comme je le croyais, qu'ils m'eussent ou non agréé, j'aurais été connu d'eux et alors....

—Alors quoi ? demanda Giret.

—Alors, sachant que j'étais solvable dans l'avenir, ils ne m'eussent point fait saisir mon mobilier.... et j'aurais pu venir ce soir avec mon habit bleu, ajouta-t-il en regardant Alfred.

—Je commence à comprendre, fit ce dernier.

—Eh bien ! pas moi, dit M. Soubies.

—Ni moi, fit le commandant.

—Je n'y suis pas, mais pas du tout, dit M. Rabourtin en regardant sa femme.

—Mais, dit Jeanne, on ne va pas demander la main d'une jeune personne qui n'existe pas ; on s'informe avant.

—Que voulez-vous ? je m'en suis rapporté à M. Bigorneau.

—Comment! demanda Giret.

—Il m'a assuré qu'un propriétaire avait toujours au moins une fille à marier.

Le sérieux et l'embarras de Monicourt avaient atteint à un si haut degré de bouffonnerie qu'un rire général éclata, et que Mme Rabourtin ne put s'empêcher de le partager.

—Ainsi, dit Giret, tu as mis ta houppelande...

—Parce que M. Rabourtin a saisi mon habit bleu et qu'il n'a pas de fille.

Chacun reprit sa place pouffant de rire, et Mme Rabourtin, désarmée et rassurée sur l'avenir de sa créance, promit la main-levée pour le lendemain.

—Excusez-moi, dit-elle à Jeanne, de vous avoir interrompue dans votre confidence. Nous vous écoutons.

—Je n'oserai plus maintenant, et je laisse la parole à M. Giret.

Celui-ci regarda longuement Jeanne, et, puisant dans son regard un élan de courage, il dit en s'adressant à M. Soubies :

—Monsieur, je pars pour l'Amérique dans quinze jours; je ne reviendrai pas avant trois ans ; voulez-vous me promettre, pour mon retour, la main de votre nièce Mlle Jeanne Soubies.

V

Comme le lecteur judicieux l'a prévu, la demande de Giret fut accueillie avec enthousiasme par M. Soubies, et, séance tenante, les fiançailles furent célébrées.

—Pourvu que ma satanée blessure ne me joue pas un mauvais tour avant le retour d'Alfred ! disait, les larmes aux yeux, l'oncle de Jeanne.

En sortant, Monicourt reconduisit Giret jusque chez lui.

—Tu as toujours de la chance, toi, tu as un secret pour réussir.

—Mon secret est bien simple, répondit Giret; lorsque je veux me marier, je m'adresse à une jeune fille et non à un mythe, voilà toute la science de la vie; tu vois, elle n'est pas compliquée.

—Tu avoueras avec moi que le raisonnement de Bigorneau était sensé, car, en vérité, il est étrange qu'un couple aussi bien assorti que celui des Rabourtin, possédant deux ou trois pignons sur rue à Paris, n'ait pas d'enfants.

—Tu es fou !

—Au point de vue social, c'est immoral, et Kant le prouve dans sa doctrine sur l'état familial....

—Tu n'arriveras jamais à rien, mon pauvre ami, si tu continues à spéculer ainsi sur les utopies sociales; crois-le bien, le problème de la poule-au-pot universelle est aussi insoluble que celui de la quadrature du cercle. Me vois-tu acharné à la recherche de la force automobile et perpétuelle? Tu me traiterais de fou et tu aurais raison. Tes divagations politico-sociales te conduiront chez le docteur Blanche.

—Cependant.... hasarda Monicourt.

—Laissons-là ces sornettes, interrompit Giret, et parlons sérieusement. Il faut te décider à faire quelque chose d'utile et de fructueux pour ton avenir; tu comptes trop sur ton oncle, le bonhomme a bon pied, bon œil et n'est point disposé à te laisser sa place. Il te connaît peu d'ailleurs, et pourrait très bien te jouer le tour de l'adoption de quelque petite voisine.

—Mais alors je serais volé ! exclama avec terreur Monicourt.

—Il faut tout prévoir dans la vie. Compte sur toi d'abord; si l'héritage arrive ensuite, eh bien ! il sera le bienvenu.

—Ton raisonnement est absurde, fit Monicourt; il change toutes les théories reçues; ne pas compter sur l'héritage d'un oncle riche, dont on est légalement l'héritier unique, mais ce serait tout simplement de l'anarchie sociale. Comment peux-tu dire cela, toi, un homme d'ordre, un positiviste?

—Je t'en prie, Monicourt, ne discutons pas, je pars dans quinze jours, tu n'auras plus là ton vieil ami pour te venir en aide aux heures de détresse, tu vas te trouver seul, isolé, sans conseil, sans soutien. Je voudrais en un mot te voir renoncer à cette vie de bohême, qui atrophie les intelligences les plus belles, qui ruine les tempéraments les plus vigoureux par ses débauches et ses privations ;

—Comme tu parles en épicier, en bourgeois endurci ! la vie de bohême, comme tu l'appelles, c'est le travail, c'est la lutte, c'est le triomphe!

—Je le veux bien, mais alors travaille, lutte, triomphe.

—C'est ce que je fais; mes œuvres sont prêtes, mon esprit est mûr, il faut surgir; c'est là que gît la difficulté! Il me faut briser le cercle de fer qui ferme la voie aux inconnus; il me faut un journal, un éditeur! Voilà le nœud gordien! Que faire ? Sans ressources, sans linge, ou vêtu mal, on vous regarde de travers, on doute de la richesse de l'intelligence en voyant la pauvreté du costume. Le monde est ainsi fait, que veux-tu? Alors c'est la lutte implacable avec la société idiote, c'est ce que tu appelles, toi, la révolte, et ce que je nomme moi, la revendication.

—Te voilà encore parti, fit Giret; quelle terrible maladie que la tienne! En résumé, voici ce que je veux te dire; je pars et je souffre de te laisser ainsi; je ne suis pas riche, et c'est à peine si j'ai pu mettre de côté les cinq mille francs qui me sont nécessaires pour aller tenter la fortune dans le Nouveau-Monde.

Je laisse à M. Soubies quelques créances à toucher; il te donnera cinquante francs par mois; je ne veux pas que tu souffres de la faim.

Monicourt saisit la main de Giret et la serra vigoureusement :

—Je te remercie, ami, lui dit-il, garde ton argent, tu en feras meilleur usage que moi, je travaillerai, je le jure.

—Tu me refuses ?

—Oui.

—Soit, j'aime mieux te voir ainsi ; mais dans tous les cas n'oublie pas que M. Soubies a mes instructions, et que tu peux disposer de ces petites sommes mensuelles.

—Merci encore une fois.

—Maintenant, un conseil, dit Giret. Depuis ton entrée au collège, ton oncle t'a peu connu; va le voir à Rablay, ne lui parle pas d'argent; il ne demande pas mieux que de t'aimer, fais-t-en un auxiliaire au lieu d'un adversaire. Il ne désire pas autre chose que moi et il t'aime mieux. Sois ton cœur et non ta tête, et ne parle plus de son héritage.

—Tu veux donc me faire pleurer, dit Monicourt en affectant un ton jovial.

—Va, mon ami, reprit Giret, ne te fais pas plus fort que tu n'es.

Les deux amis se séparèrent, et Monicourt, tout soucieux, remonta vers Montmartre.

Lorsque le jour du départ de Giret arriva, il se rendit en costume de voyage chez M. Soubies.

—Je pars ce soir par l'express du Havre, et je viens passer les dernières heures qui me restent auprès de vous.

Jeanne lui tendit la main et M. Soubies lui offrit une chaise.

—Voici le moment cruel! pensa le vieil oncle.

—Ainsi, tous vos préparatifs sont terminés et votre résolution bien prise ? dit-il.

—Parfaitement, fit Giret; demain, à pareille heure, je voguerai sur l'Océan vers les rives inconnues.

—Pauvre ami ! dit Mlle Soubies.

—Ne me plaignez pas, répondit l'ingénieur, ne vais-je pas à la conquête de la toison d'or ? Je pars heureux, parce que ma vie a un but, ajouta-t-il, en regardant Jeanne.

—Oh! fit tout à coup M. Soubies, voici un élancement qui n'augure rien de bon, mon Iéna me reprend. Je vous laisse seuls un instant, je vais dégourdir ma douleur au soleil. Et M. Soubies avec cette grande science de la vie qui s'appelle l'expérience, sortit en se disant que ces enfants avaient bien des choses à se confier, et que ce serait leur faire injure à tous deux de vouloir surveiller leurs adieux.

—Je vais donc vous quitter! fit Giret, aussitôt qu'ils furent seuls, je pars bien loin dans le but, paradoxal en apparence, de me rapprocher de vous. La vie est-elle étrange! Fuir le bonheur pour le retrouver!

Jeanne, émue, oppressée, ne répondait pas.

—Jeanne, laissez-moi vous donner ce nom qui sera sans cesse sur mes lèvres; Jeanne, je vous sais sérieuse, et n'ai pas d'autre avis à vous demander que le consentement tacite que vous m'avez donné; mais, dites-moi, au moment où je vais vous quitter, que notre vie est liée, que nos pensées se confondent, que nos cœurs s'abîment dans le même rêve et que les années d'épreuves et de luttes qui nous séparent de l'heure enviée seront exemptes d'oubli...... Dites-le moi, pour que la défaillance ne m'atteigne jamais et que le souvenir que j'emporterai me serve toujours d'égide.

—Tenez, mon ami, dit Jeanne avec effort, ne m'interrogez pas; vous savez tout ce que je pourrais vous dire. Les serments et les promesses n'ajouteraient rien à l'expression de mes désirs. Je vous ai dit franchement que je vous agréais pour époux, ne me forcez pas à recourir aux minauderies féminines. J'ai été élevée en fille libre, en artiste, en dehors de la société des femmes; je vous dirai, si ce n'était ridicule à dire, que je vous parle en garçon; ma pensée est toute à vous, je vous aime, et je ne demande à Dieu que la force de vivre en vous attendant.

Jeanne, malgré sa résolution de rester ferme, ne put contenir son émotion, et ces dernières paroles éclatèrent au milieu des larmes qu'elle ne put retenir.

Giret avait pris sa main et la couvrait de baisers.

Ils restèrent ainsi longtemps dans cette étreinte muette et discrète, plus éloquente dans son silence que tous les serments d'amour.

—Du courage, mon ami, dit Jeanne en reprenant la première son sang-froid, ne songeons qu'à l'avenir.

Giret releva la tête et découvrit sa belle figure mâle, inondée de douces larmes de bonheur.

—Je vous aime bien ! dit-il simplement.

En ce moment, on entendit le pas de M. Soubies, sa canne résonnait plus bruyante que de coutume sur les marches de l'escalier.

Les deux jeunes gens essuyèrent leurs pleurs.

—Me voilà de retour, fit M. Soubies en rentrant; décidément le printemps est une vilaine saison pour les impotents, j'ai diablement traîné la jambe aujourd'hui.

Ce soir-là, Giret dîna chez M. Soubies. Le repas terminé, M. Soubies proposa à Jeanne de conduire Alfred jusqu'à la gare de l'Ouest.

—Cela me portera bonheur dit Giret.

Jeanne mit son chapeau et son mantelet.

Après avoir pris la valise de voyage à son appartement de la rue de Hanovre, la voiture de place qui les avait conduits les déposa à la gare de la rue Saint-Lazare.

Monicourt les attendait sur le péristyle en compagnie du commandant Martin.

Les adieux furent tristes comme tous les adieux.

—Réussis! dit Monicourt en serrant la main d'Alfred; puis il ajouta tout bas de façon à n'être entendu que de lui seul : je veillerai sur Jeanne.

Giret ne quitta le bras de mademoiselle Soubies qu'au moment où la voix sonore de l'employé appela les voyageurs de la ligne du Havre.

Le moment suprême était arrivé.

Les deux fiancés s'embrassèrent ; malgré eux leurs baisers se rencontrèrent, et Jeanne laissa échapper entre ses lèvres roses le doux aveu de son amour.

—Je t'aime! murmura-t-elle.

Giret escalada comme un fou le grand escalier de la gare.

Il était parti.

VI

Edouard Monicourt avait sincèrement pris la résolution inébranlable de changer de vie; il en avait même fait part à son ami Bigorneau.

—J'y suis résolu fermement, lui avait-il dit un soir en prenant l'absinthe à la brasserie des Martyrs, je t'engage à en faire autant. Nous n'avons plus vingt ans, continua-t-il en bourrant sa pipe, et je sens que ce que dit Giret est la grande vérité: ça et ça tueront ça!

Et il désigna d'un geste peut-être un peu théâtral son verre, sa pipe et son front.

Bigorneau haussa les épaules en philosophe.

—L'absinthe! la muse verte! comme l'appellent les parnassiens, est le poison cruel, implacable! Le tabac! ce hachich des peuples civilisés, c'est l'hébêtement continuel.... Il faut renoncer à ces jouissances bizantines, il faut nous inspirer aux sources pures.

—Garçon, fit Bigorneau, nous doublons!

Tandis que les verres s'emplissaient une seconde fois de la liqueur verte, Monicourt développait ses plans de réforme :

Dès demain je change ma vie, je loue un petit appartement dans un quartier comme il faut, dans la Chaussée d'Antin; je le meuble sévèrement, comme il convient à un homme d'étude, et je ne sors plus que ganté et en bottes vernies; comme cela je pourrai aller dans le monde, donner mon adresse et faire mon chemin. Giret me l'a dit : avec la tenue on arrive à tout. Au lieu de venir dans ces bouges infects comme ici, ajouta-t-il, où l'on ne trouve que des littérateurs déguenillés, je me ferai recevoir aux Mirlitons et j'y dînerai chaque soir.

—Tu as donc fait ton héritage ? demanda Bigorneau.

—Non.

—Comment feras-tu pour sortir de ta chrysalide ?

—Comment je ferai ? demande à l'oiseau qui mue comment il fait pour changer de plumes, il n'en sait rien, mais il en change. Demain, pas plus tard, je procéderai à la métamorphose. Tu viendras me voir, n'est-ce pas Bigorneau?

Monicourt rêva toute la nuit à son installation future.

Le lendemain, il descendit sur les boulevards par la rue de la Rochefoucauld, marchant le nez en l'air pour mieux voir les écriteaux.

Il s'arrêta devant une maison de riche apparence et résolument il y pénétra.

—Je désirerais visiter l'appartement de garçon que vous avez à louer.

La concierge peignait sa petite fillette en songeant qu'elle pourrait peut-être devenir un jour la mère d'une actrice célèbre; aussi fut-elle contrariée d'être interrompue dans ses rêveries, elle jeta un rapide regard de connaisseuse sur la toilette de Monicourt, et lui répondit sans se déranger :

—Il est de dix-huit cents francs, monsieur.

—C'est dans mes prix, fit Monicourt.

La concierge examina de nouveau l'accoutrement du visiteur, et se convainquant probablement que l'habit ne fait pas toujours le moine, elle se décida à remplir les devoirs de sa charge.

Monicourt visita minutieusement l'appartement, critiqua la couleur du papier, en disant qu'il le ferait changer; il prit la hauteur des croisées pour commander des rideaux, et mesura les espaces pour savoir quelle quantité et quel genre de meubles pourraient le mieux convenir.

—Ce logement me va, dit-il.

—Alors, monsieur le retient ? fit la concierge.

—Certainement.

—Monsieur voudra donc me déposer le denier à Dieu.

Monicourt plongea résolument sa main dans le gousset de son gilet, au fond duquel deux pièces de cinquante centimes s'égaraient follement.

A leur contact mesquin, la réflexion lui vint :

—Je vous rendrai réponse demain, il faut que je me consulte.

Et d'un pas assuré il quitta la maison.

—Misère ! se dit-il, lorsqu'il fut dans la rue, je n'avais pas pensé au denier à Dieu ! C'est encore là un usage féodal; nous changerons tout ça.

Mû toujours par son idée fixe, il prit l'omnibus de la Bastille et se rendit dans le faubourg Saint-Antoine pour y visiter les magasins de meubles.

Il fit là une longue station et désigna les objets qui lui convenaient le mieux.

—Voilà ma carte, dit-il au marchand au moment de se retirer, vous ferez porter tout ça demain à mon nouveau domicile, rue de La Rochefoucauld, No 6.

—Monsieur désire sa facture acquittée? fit très poliment le marchand.

—Mon Dieu, oui ! répondit Monicourt, cependant, reprit-il avec aisance, je réfléchis que demain je serai absent; mettez les meubles de côté, je vous ferai prévenir du jour de la livraison.

—La société est-elle épouvantable! murmura-t-il en regagnant à pas lents la ligne des boulevards. Les sages comme Giret ne doutent de rien; ils vous disent d'un ton qui n'admet pas de réplique: Range-toi, vis comme tout le monde, n'habite pas un taudis, vêts-toi convenablement et tu sortiras de la misère; tu trouveras facilement à gagner ta vie, à faire ta place au soleil. Quelle confiance veux-tu inspirer, quel intérêt peut-on ressentir pour un homme sans feu ni lieu, qui traîne sa valeur dans les cabarets et dans les garnis ? Ils disent cela avec conviction, on les écoute avec ferveur, ils ont raison, on les croit. Alors, comme moi, on veut sortir des bas-fonds de la bohème, une noble ambition au cœur. Patatras ! on se heurte à la société qui n'est organisée que pour ceux qui ne lui demandent rien. Etais-je bien disposé ce matin ? N'ai-je pas fait un grand effort ? Où en suis-je ? Faute d'un denier à Dieu, je n'ai pas de logement; faute de ne pouvoir acquitter une facture idiote, me voici sans meubles. Un épicier peut emprunter à la Banque, un paysan peut hypothéquer sa terre, un homme comme moi ne peut emprunter sur rien, ni sur son esprit, ni sur sa science on ne me prêterait même pas un pétard sur ma dernière tragédie, qui sera, peut-être un jour considérée comme un des chefs-d'œuvre du dix-neuvième siècle. Quand est-ce donc que nos législateurs songeront à créer le crédit intellectuel ? Une seule de mes pensées vaut un monde.

Il n'avait pas déjeuné ce matin-là.

Harassé de fatigue, affamé il se dirigea vers la demeure de Bigorneau. Le critique d'art dormait toujours jusqu'à midi par économie, cela lui évitait un repas.

Monicourt lui raconta sa déconvenue et la chute de ses illusions.

—Cependant Giret a raison! dit-il en matière de péroraison; je veux en sortir; ce soir, je vais écrire à mon oncle.

Il restait quelque argent à Bigorneau sur son dernier article de la Revue, il le partagea fraternellement avec Monicourt.

Après un déjeuner sommaire chez le marchand de vins du coin, Bigorneau dit à Monicourt :

—Tu sais que je n'aime pas à dépenser ma sagesse, j'en ai si peu! Eh bien ! je vais te donner un conseil et un bon. N'écris pas à ton oncle, c'est peine inutile; il t'enjoindra d'aller à Rablay et tu n'iras pas.

—J'irai, dit Monicourt, je suis décidé à tout.

—Tu n'iras pas, je te connais. Viens au journal avec moi, je te présenterai au secrétaire de la rédaction.

—Et puis après ?

—Après, nous verrons.

Monicourt n'apporta aucune résistance, et suivit Bigorneau avec la résignation d'un homme décidé à ne pas reculer devant le calice d'amertume.

Bigorneau, qui avait pied dans le journal en qualité de critique, présenta son ami comme une perle littéraire découverte dans l'océan parisien.

—Si vous parvenez à le retenir dans votre rédaction, glissa-t-il dans l'oreille du maître Jacques du journal, il fera la fortune de votre feuille.

Le secrétaire de la rédaction promit affectueusement à Monicourt d'en causer sérieusement avec le rédacteur en chef.

—Revenez me voir demain, lui dit-il, j'espère avoir une bonne réponse à vous faire; à propos, apportez-moi quelque chose, ce que vous jugerez de plus propre à convenir à nos lecteurs; vous connaissez la nuance du journal.

Monicourt se confondit en remerciements et sortit l'espérance au cœur. Il serra avec effusion la main de Bigorneau.

—Tu es un véritable ami, toi, lui dit-il, tu me sauves la vie.

Comme le lecteur a dû s'en apercevoir, ce n'est point l'imagination qui manquait à Monicourt. Aussi, à peine fut-il seul, qu'il se livra à la folle du logis, il se vit rédacteur ordinaire d'un grand journal; ses articles remarqués lui faisaient prendre place à la tête de la presse, les ministres comptaient avec lui, les députés encombraient son cabinet, et il voyait M. de Rothschild et M. Pereire se disputer sa personne pour la création d'un grand journal quotidien.

Grâce à son imagination ardente, il avait échafaudé tout cet avenir brillant et, comme il était aussi expansif que rêveur, il résolut d'aller annoncer sa fortune à M. Soubies et à sa nièce.

Lorsqu'il arriva à la porte de l'atelier de la jeune artiste, il remarqua une magnifique voiture armoriée, attelée d'un fringant cheval de sang, qui piaffait impatiemment sous la surveillance attentive d'un groom en grande livrée.

Dans l'escalier, il se croisa avec un homme élégamment vêtu, dont il ne put distinguer la physionomie dans la pénombre.

—Déjà ! fit-il en fronçant les sourcils. Lorsqu'il entra dans l'atelier, il salua presque froidement Jeanne.

—Vous avez l'air triste, lui dit la jeune fille.

—Moi ! au contraire, je viens vous annoncer une heureuse nouvelle pour moi; j'entre au journal de Bigorneau. Mais vous, mademoiselle, vous avez l'air tout radieux.

—En effet, je viens de recevoir la visite du prince Troumeskoff; il paraît ravi de mes cartons et il a hâte de les envoyer à sa femme en Russie; il est venu en même temps blâmer ma lenteur et louer mon travail.

—Ah! c'est le prince Troumeskoff! fit Monicourt, il est capable de venir vous ennuyer tous les jours.

—Pourquoi supposez-vous....

—Parce que les Russes s'ennuient eux-mêmes : c'est pour ce motif qu'ils pullulent en France; ils viennent y chercher de la distraction, dit-il avec une pointe d'ironie en regardant Jeanne.

La jeune fille ne saisit pas la causticité de la remarque de Monicourt.

—Voyons, lui dit-elle, racontez-moi votre heureuse aventure.

Le futur journaliste, remis sur la voie, recommença son rêve, et Jeanne se réjouit de la tournure imprévue que prenaient les affaires de l'ami intime de Giret.

Lorsque M. Soubies revint de promener sa blessure au soleil du printemps, on lui fit part de la nouvelle position de Monicourt. On le retint à dîner, et la soirée se passa de part et d'autre à bâtir des châteaux en Espagne, Jeanne songeant à Giret, et Monicourt se décidant à passer un traité avec M. de Rothschild à l'exclusion des frères Péreire.

Au bourdonnement de cette causerie enfantine, M. Soubies s'était assoupi.

—Tenez, avant de vous quitter, dit Monicourt, je veux vous dire quelque chose, mademoiselle ; en entrant ici j'ai eu le cœur serré.

—Pourquoi ?

—Je ne saurais le dire sans vous faire injure, et cela est loin de ma pensée.

—Parlez donc, fit avec un petit mouvement d'impatience, Jeanne.

—Eh bien ! croyez-moi, ne recevez plus le prince Troumeskoff, cela ferait de la peine à Giret.

—Que voulez-vous dire ? demanda l'artiste en se redressant.

—Tout et rien ! j'ai peur de ces princes étrangers riches à millions.

Jeanne éclata de rire.

—J'aime mieux rire que me fâcher, dit-elle; si je ne vous connaissais, je vous trouverais bien impertinent.

—Je vous ai prévenue, méfiez-vous!

A quelques jours de là il alla au journal pour avoir une réponse qui devait toujours lui être faite le lendemain.

Enfin le grand jour arriva.

—Mon cher monsieur, lui dit le secrétaire de la rédaction, mon directeur en chef agrée votre collaboration...

Monicourt sentit son cœur battre de joie.

—Pour l'avenir, ajouta l'homme important; car en ce moment toutes les places sont prises.

—Ah! soupira Edouard.

—Mais j'ai obtenu pour vous l'acceptation des nouvelles que vous pourrez nous apporter; on vous les règlera à raison de trois sous la ligne. Ainsi marchez, courez le monde et apportez-moi vos informations; c'est une entrée.

—Je vous remercie bien, fit Monicourt en se retirant.

Et l'âme toute triste il regagna son logis.

VII

Le bureau de renseignements pour les émigrants, le mieux établi et le mieux achalandé à New-York, était tenu, dans Broad-Way, par un Français nommé M. Barcasse.

M. Barcasse était un petit homme sec, nerveux, actif, déjà sur le retour de l'âge. Son bureau, comme presque tous les offices de New York, occupait un vaste sous-sol; les murs étaient recouverts de cartes et de plans ornés de légendes de toutes les contrées ouvertes aux émigrants; une table de sapin peinte en noir et un fauteuil en cuir complétaient le mobilier de l'office. Cette simplicité générale, dans les établissements de New-York, n'inspirerait qu'une médiocre confiance en Europe, en France surtout où le public est habitué à juger d'une entreprise et de sa prospérité, sinon dans le luxe du moins dans le confortable bureaucratique.

M. Barcasse avait cependant acquis une grande fortune depuis trente ans qu'il tenait son bureau de renseignements. Cette installation n'était pas l'effet de sa ladrerie, mais il avait adopté l'usage américain: en effet, les plus fortes maisons de commerce et de banque du Nouveau-Monde n'étalent pas un luxe plus grand.

Nous avons oublié de dire que M. Barcasse était Marseillais, et que malgré son long séjour en Amérique, il en avait conservé l'accent prononcé; même lorsqu'il parlait le yankee, sa voix avait des inflexions étranges qui trahissaient son origine; il feuilletait attentivement un gros volume, lorsque Alfred Giret entra.

—Je désirerais, monsieur, dit celui-ci, puiser près de vous quelques renseignements, et je viens vous voir sous les auspices de MM. Hamapp et Co., du Havre. J'arrive de France aujourd'hui même, je vous serai obligé de m'indiquer d'abord où il me sera possible de trouver un gîte modeste.

—Restez-vous à New-York en expectative? demanda M. Barcasse.

—Qu'entendez-vous par là ?

—Je vous demande si vous comptez rester ici jusqu'à ce que vous ayez accompli vos projets, ou si vos intentions sont simplement de séjourner quelques jours?

—Je vous entends, fit Giret. Je suis ingénieur sortant de l'école des Mines de Paris; mon désir est de faire usage de ma profession le plus tôt possible et n'importe où.

—Alors, monsieur, il vous faut compter sur un séjour plus ou moins long. Permettez-moi de vous demander quelles sont vos ressources d'attente?

—Fort modestes, monsieur, d'ailleurs cela dépend du temps que je dois passer ici à ne rien faire, et vous seuls pouvez me renseigner à ce sujet.

M. Barcasse ouvrit son grand-livre qu'il étala à la lettre M et à la rubrique Mines.

(A continuer.)

La Fête de Ste Cécile à la Cathédrale--Exécution d'une messe de M. D'Aquin.—La fête de Ste Cécile doit être célébrée, cette année, à la cathédrale St Louis, en grande pompe. Cette solennité aura lieu, mardi matin à 10 heures précises. A cette occasion, M. D'Aquin, qui n'est pas seulement un dilettante distingué, mais aussi un compositeur de talent, y fera entendre une messe inédite, écrite par lui.

Il s'est, pour cette circonstance, assuré le concours d'un chœur nombreux, composé non-seulement des chanteurs et chanteuses de la Cathédrale, mais aussi de l'élite des amateurs de la ville. Il faut donc s'attendre, mardi prochain, à une exécution grandiose.

Nous avons pu assister à la seconde partie de la dernière répétition, et nous pouvons affirmer d'avance que le succès sera complet.

Il y a de fort jolis motifs dans cette messe, et le travail harmonique y est à la hauteur de la mélodie. On sent, à chaque passage, l'homme qui connaît son métier et est initié à tous les secrets de la composition.

Cette messe est, du reste, une œuvre d'ensemble et il y a fort peu de solos et de duos. Le chœur y domine presque partout. Nous n'y avons remarqué que deux ou trois solos pour voix de femmes, qui sont fort habilement traités et font ressortir les qualités des voix pour lesquelles ils sont écrits.

Nous n'en dirons pas davantage aujourd'hui, et nous nous bornerons à inviter les amateurs à assister à cette intéressante exécution, mardi prochain, à 10 heures.

L'Excellente musique et délicieuses consommations, tous les soirs, au Jardin Weeger.

—Pour le foie, rien n'égale le Bitter Malakoff

Cinq billets gagnants à la loterie de l'Etat de la Louisiane. Parmi ces billets est le No 68,853 qui a gagné la moitié du premier gros lot de trente mille piastres au tirage de mardi 8 novembre dernier. Il avait coûté une piastre au bureau de M. A. Dauphin, à la Nlle-Orléans, et il a été collecté par T. M. Wescott, agent de l'Express du Sud, pour le compte de John T. Garvin, de Boston.

Le second a été gagné par J. Russell, 144 Main st, par l'intermédiaire de l'Exchange National Bank de Norfolk, Va, le billet avait aussi coûté une piastre au bureau de M. A. Dauphin, à la Nlle-Orléans, Lne., et le montant lui en a été payé immédiatement par un check sur présentation du billet par l'entremise de E. B. Lhevis, commis au change du Louisiana National Bank.

Le troisième de ces billets, No 64,272, a gagné le second gros lot de dix mille piastres au même tirage et avait été acheté une piastre au bureau de E. Frank Moore, 212 Broadway, New York, par L. Edwin Motter, d'Emmittsburg, Maryland, qui en a reçu le montant par un check sur la Banque Nationale de la Louisiane.

Le quatrième billet a gagné le troisième gros lot de cinq mille piastres au même tirage, et avait été acheté deux piastres au bureau de E. Frank Moore, à New-York, Broadway 212, par John Beatty, de New-York. Le montant de ce billet, qui portait le numéro 10,101, a été collecté par T. M. Wescott, de l'agence de l'Express du Sud à la Nlle-Orléans, au moyen d'un check livré au bureau de la compagnie de loterie sur la Banque Nationale de la Louisiane.

Enfin le cinquième, portant le numéro 15,200, a gagné le quatrième gros lot de $500 piastres. Il avait été payé deux piastres au bureau de M. A. Dauphin, à la Nlle-Orléans, par B. F. Jacobs, de Warrensburg, Missouri, qui certifie en avoir reçu le montant par un check délivré au bureau de la compagnie de loterie sur la Banque Nationale de la Louisiane.

Garnitures.—Nous recommandons aux dames l'annonce que MM. E. H. Adams & Bro publient aujourd'hui dans l'Abeille. Nos confrères ont reçu un grand stock d'élégantes nouveautés, mais encore un riche assortiment de garnitures, composé de franges de soie et de laine, cordonnets de soie, blanc et de couleurs, guipures, glands, tresses, brandebourgs, agrafes, etc. Tous ces articles très brillants sont vendus à bon marché par MM. Adams, au No 596, à quelques pas au-dessus de la rue St. André.

Vêtements confectionnés.—Le moment est décidément venu. Il faut s'habiller chaudement et nous invitons nos lecteurs à aller visiter le grand établissement de linge fait de Michel Lion, rue de la Vieille-Levée 194, 197, et 199, au coin de la rue Ste-Anne. Ce vaste établissement contient un immense fonds d'habits pour hommes, jeunes gens, garçons et enfants. Ces habits sont supérieurement confectionnés et ont tous une coupe des plus élégantes. Les draps en sont aussi de qualité supérieure et quand on a un paletot ou un habit fait de ce drap on peut dire hardiment qu'on est cossu. Tous ces articles en outre se vendent à bas prix dans l'établissement de M. Michel Lion. On y trouve aussi des articles de toilette fort beaux, un grand assortiment de chemises du Havre à $2 et à $2.50, ainsi que des chapeaux de toute sorte, cols, cravates, bas, etc. Toutes ces belles et bonnes marchandises composent un des stocks les plus complets que nous ayons jamais vus.

C. Lanard.—Quels que soient votre âge, votre taille, votre embonpoint, votre goût et les exigences de votre position; enfant, adolescent, homme fait, vieillard, riche ou pauvre, vous pouvez, en hiver, au printemps, en été, en automne, vous présenter en toute sûreté dans les magasins Lanard, 213, 215, 217 rue Vieille-Levée; vous y trouverez infailliblement et en abondance tous les objets remarquables entrant ou pouvant entrer dans la toilette de tout être appartenant au sexe masculin.

Incroyable, la diversité des vêtements de dessus et de dessous, y compris les accessoires tels que cravates, faux cols, poignets, boutons, épingles, qui sont entassés dans ces magasins, et qui, rapidement enlevés par la clientèle, y sont constamment renouvelés de tout ce qui est beau, solide, bien coupé, bien cousu, bien monté, tout cela vous donne bonne mine et fait valoir vos avantages naturels, et ce qu'il y a de plus important encore, tout cela est bon marché; si bien, et vous vous trouvez, en sortant de la boutique, vêtu comme un monsieur qui ne fait de commande qu'aux tailleurs les plus renommés et dépense pour un seul habillement la valeur du salaire d'un mois d'un ouvrier.

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Atlantico Ital 1059 Gaggino pour Gênes 3e rue Gilbert H Green & co
Architect Ang. 1934 Jones pour Liverpool 10 2e dist, Lucas E Moore & co
Bernard Hall Ang. 1678 Watson pour Liverpool 44 de dist, T & C Forwood
Bertha Ang. 2191 Langley pour le Continent Frestewa, Hall & Vaughan
Bolivar Ang. 2064 Dunn pour Liverpool 45 de dist, T G Forwood
Cyprus Ang. 1911 Waters pour Reval 43 de dist, Hall & Vaughan
Coronilla Ang. 1261 Batty pour Reval 42 de dist, A K Miller & co
Cadiz Esp. 2600 Larranaga pour Liverpool, Pte Tier, Avendano Bros
Chase Am. 576 Peterson pour les ports de la Floride 15 1er dist, R S Post & Son
Gardenia Ang. 1963 Robinson pour Reval 45 de dist, A K Miller & co
Gussie Am. 996 Hill pour——Alger, C A Whitney & co
Heredia Cos Rican 241 Price pour—— 15 1er dist, W D Clark & co
Hector Ang. 1979 Lax pour Liverpool 42 de dist, A B French & co
Louisiana Am. 2640 Gager pour New York 2e dist, A Moulton
Milanese Ang. 2500 Sidebotham pour le Havre 46 de dist, Hall & Vaughan
Mississippi Ang. 2150 Gibson pour Liverpool 47 de dist. Silas Weeks & co
Margaret Am. 508 Otteson pour——15 1er dist, S Oteri & Bro
New York Am. 2250 Quick pour New York, Alger, C A Whitney & co
Pawnee Ang. 1798 Harsden pour Liverpool 43 46 de dist, A K Miller & co
St Mary Am. 1005 Thelsen pour——Alger, C A Whitney & co
Tobasco Mex. 279 Powell pour——Alger, Avendano Bros
Ville de Lisbonne Fr. 1882 Grosse pour le Havre, 44 de dist, P Pouts
W G Hewes Am. 1118 Brown pour——Alger C A Whitney & co
Westbourne Ang. 1886 Newdick pour Reval 40 de dist, Fernall Ross & Clayton

NAVIRES.

Bonanza Ang. 1106 Webster pour le Havre 1re rue, Norton & Bell
Charles Ang. 1536 Nickerson pour le Havre 2e rue, Norton & Bell
Caledonia Am. 1170 Potter pour le Havre 3e rue, Silas Weeks & co
Constantia All. 1189 Kuhlken pour—— 31 1er dist, E F Stockmeyer & co
Dora Aut 1121 Radoslovich pour le Havre 30 2e dist, Mastch & Cosulich
Ella S Thayer Am. 1099 Given pour Liverpool 40 1er dist Lucas E Moore & co
Friedrich All. 1521 Bruggemann pour Brême 27 3e dist, A K Miller & co
Forsyninger Suède 1119 Fahlman pour le Havre 34 1er dist, Robt Oeriola
Goschen All. 1165 Itens pour Liverpool 28 2e dist, L Renger & co
Geo Washington All. 1218 Probst pour Liverpool, 27 2e dist, A K Miller & co
Ile Marthe Fr. 1276 Trauchsner pour le Havre, 16 2e dist, H M Hoffman
Importer Ang 1447 Sutherland pour Liverpool, 27 2e dist, DeWolf & Hammond
John Bunyan Ang. 1237 Scowell pour le Havre Norton & Bell
Kleburn Ang. 1214 Tooker pour le Havre, 32 1er dist, Norton & Bell
Lizzie Moses Am. 1124 Shoer pour le Havre, 36 1er dist, Jos T Lovell & co
Northampton Am. 1130 Murphy pour Liverpool, 35 1er dist, Silas Weeks & co
Orient Ang. 1823 Fellow pour——35 1er dist, Silas Weeks & co
Southern Chief Am. 1283 Higgins pour le Havre 3e rue, A K Miller & co
Swallow Am. 1200 Dunoon pour——40 de dist, Lucas E Moore & co
Shelburne Ang. 1217 Crosby pour le Havre 27 1er dist, Norton & Bell
Tecumseh Ang. 1258 Hilton pour—— 31 1er dist, A K Miller & co
Wm Bennett Am. 1620 Bay pour—— 36 1er dist, Lucas E Moore & co

BARQUES.

Aurora Esp. 649 Serra pour Barcelone 33 1er dist, G Correl & co
Arendsee Rodolfo Aut. 865 Martinolich pour Gênes 19 2e dist, Mastch & Cosulich
Costantia Ital 550 Lavino pour—— 16 2e dist, A K Miller & co
Cedar Croft Ang. 1128 Young pour le Havre 3e rue, Hall & Vaughan
D H Watjen All. 1347 pour Liverpool 27 2e dist, en capitaine
Elise Aut. 655 Zar pour——16 2e dist, Mastch & Cosulich
Foster Esp. 478 Nieten pour——24 1er dist, G Correl & co
Fortunato Aut. 524 Scopinich pour—— Gretna, Mastch & Cosulich
Hiperion Aut. 925 Zar pour le Havre, 17 2e dist, Mastch & Cosulich
Islay Nor. 712 Engeland pour le Havre 33 1er dist Mastch & Cosulich
John Johnson Ang. 712 Nickerson pour—— Alger, Hall & Vaughan
Jane Ang. 696 England pour Gênes 3e rue, A K Miller & co
Manzara Ang. 1101 Hosmer pour—— Gretna, Fernall Ross & Clayton
Nuevo Lanzaro Esp. 427 Font pour—— Alger, G Correl & co
Nancy Holt Ang. 238 Hamburg pour—— Gretna, J L Phipps & co
Perseverance Fr. 528 Lelaste pour le Havre 17 2e dist, P Pouts
Semi Welsh Am. 506 Krell pour——11 1er dist, Norton & Bell
Stephen G Hart Am. 620 Pierson pour Providence 23 1er dist, Norton & Bell

BRICKS.

San Lorenzo Ang. 229 Woodward pour—— Gretna, Woodward & Wight

GOELETTES.

City of Nassau Ang. Bethel pour—— Pte Tier, en capitaine
J G Whipple Am. 85 Sone pour——Pte Tier, en capitaine
Jennie Wood Ang. 120 Nielsen pour Bay Islands, 15 1er dist, S Oteri & Bro
Royalist Ang. 111 Bodden pour——Pte Tier, E Pilsbury
R B Locke Am. 64 Tredup pour Bay Islands Pte Tier, G Grande
South Scranton Am. 106 Otis pour——6e dist, Hy Otis
Victor Am. 166 Challener pour Laguna Pte Tier, Avendano Bros

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship Lone Star, Quick............parti 16 nov
Steamship Morgan City, Adams.......parti 12 nov
Steamship New York, Quick.............parti 9 nov
Steamship City of Dallas, Leitch.......parti 2 nov
Brick John Shay, Nickerson, en chargement 12 nov
Goelette Julia A Ward, Stephens, en chargement 9 nov

BOSTON.

Navire Sarnak, Ulmer, ...expédié 5 nov
Barque E A Allen, Tarr, ...en chargement 2 nov

PHILADELPHIE.

Brick Ellen H Munroe, Whitaker, expédié 2 nov

BANGOR, MAINE

Navire Scotia, Oliver, ...parti 2 nov

BALTIMORE.

Steamship Cornelia, Britty, ...expédié 24 oct

ROCKPORT, ME

Barque Hattie G McFarland, McFarland, partie 5 nov

LIVERPOOL

Steamship Pembroke, Prust,.........parti 29 oct
Steamship Commander, Woodcock en chargement 21 oct
Steamship Asturiano, Echevarria,......parti 8 oct
Steamship Statesman, Hughes, en chargement 3 nov
Steamship Mississippi, Gibson, ...parti 18 oct
Steamship Historian, via Vera Cruz, en chargement 12 oct
Navire Emperor, Sandison, ...parti 18 oct
Navire Dreadnaught, Walker, ...parti 8 oct
Barque Luigi V, Volpe, ...en chargement 19 oct

LONDRES.

Navire Melmeeby, Prince, ...expédié 26 oct
Navire Ancona, Gardner, ...parti 21 oct

HULL.

Barque Silvia, Malade, ...partie 5 oct

GREENOCK.

Navire Mount Pleasant, Wallace, ...parti 6 oct

NEWCASTLE

Barque Phison, Cosulich, ...partie 15 sept

NEWPORT.

Steamship Cydonia, Brooks, ...parti 9 nov

BRISTOL.

Navire Savannah, Tableman ....parti 7 nov

ROTTERDAM.

Barque Mentor, Samuelsen, en chargement 25 oct

QUEENSTOWN.

Barque J W Parker, Dolan, ...partie 27 oct

GLASCOW.

Steamship Colla, Harris, ...en chargement 22 oct

HAVRE

Barque Fratelli, Jurach, Gatnoli.......parti 17 oct
Barque Kathinka, Bennike, ...partie 19 oct

BORDEAUX.

Barque Palermo, McLaughlin, ...partie 7 nov

MARSEILLE.

Navire Ontario, Marker, ...parti 20 sept
Barque Viga, Lincoln, ...en chargement 21 oct

DUNQUERQUE.

Barque Carrie Delap, Porter, ...partie 5 sept

CADIX.

Barque Falco, Fernstrom, ...expédiée 14 oct
Barque C P Dixon, Keene, ...partie 21 sept

GÊNES.

Barque Nuova Mondo, Mareaca, ...partie 12 sept

LIVOURNE.

Barque Navigatore, Lauro, ...partie 30 oct

HUELVA

Barque Gusto, Radoslovich, ...expédiée 27 oct

CETTE.

Barque Saba, Ivancich, ...partie 7 oct

MALAGA.

Barque Abraham Lincoln, ...partie 17 oct

BARCELONE

Barque Arendal, Thorbsen, ...partie 15 sept
Barque Bergfeld, Amundsen, ...partie 12 sept

MEMEL.

Steamship Koln, Jungst, ...parti 27 oct
Steamship Hannover, Bardrow, ...parti 26 oct
Navire Glenmig, Dinsmore, ...parti 7 oct
Navire Lydia Skolfield, Miller, ...parti 4 oct
Barque Bretrena, Kildahl, ...partie 24 oct

COPENHAGUE.

Barque Nordsee Kassel, Bren, ...partie 8 oct

ANVERS

Barque Bengal, Swedenberg, Anderson, partie 10 nov
Navire Mabel Taylor, Gonday, ...parti 10 oct
Barque Hugh Cann, Eldridge, ...partie 25 oct
Barque Maple Leaf, Pitman, ...partie 24 oct

TABLE BAY.

Barque Belle First, Tarassich, ...partie 17 sept

LA COROGNE

Barque St Anna, Jaccarino, ...partie 11 nov

MONTEVIDEO.

Barque Giuseppe, Tarrabochia, ...parti 27 aout

RIO DE JANEIRO.

Barque Giuseppe Lanata, Alexandra, partie 15 oct
Barque Antonio de Abrende, Cammarota, expéd. 26 sept

SANTOS.

Barque Giulio & Clemence, Assanta, ...en chargement 1er oct

MATANZAS

Barque Foster, Mezier, ...partie 1 nov

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.

Un an	$2 00

Edition hebdomadaire.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Nous publions deux romans à la fois dans cette édition.

Le journal est envoyé partout aux Etats Unis, franc de port.

Nous prenons des abonnements à l'édition quotidienne pour un mois, au prix de $1, et des abonnements spéciaux à l'édition du dimanche, à raison de $2 par an. Les abonnés sont servis à domicile.

Le numéro du dimanche se compose invariablement de six pages, grand format, et renferme deux feuilletons, celui en cours de publication, et un second qui ne paraîtra que le dimanche.

Abonnement par mois.

On peut s'abonner dans nos bureaux pour un mois seulement, à raison de $1, en renouvelant à la fin de chaque mois, si on le désire. L'abonnement ainsi fractionné s'acquitte bien plus aisément que par trimestre, par semestre ou par année.

Feuilleton du Dimanche.

L'Abeille du dimanche renferme un feuilleton spécial dont les chapitres se succèdent régulièrement tous les dimanches et ne paraissent pas les autres jours de la semaine. Elle contient en outre le feuilleton quotidien en cours de publication.

Tout le monde ayant le temps de lire, le dimanche, notre numéro de ce jour est naturellement plus recherché. Nous nous efforcerons donc de le rendre aussi attrayant que possible.

Abonnement à l'Abeille du Dimanche.

Un certain nombre de personnes étant obligées de se priver de la lecture des journaux pendant la semaine, à cause de leurs affaires ou de leurs occupations, nous croyons leur être agréables en prenant des abonnements spéciaux à notre édition du dimanche. Cette édition se compose de six pages, grand format, et renferme, outre deux feuilletons, un choix varié de matières intéressantes. Prix de l'abonnement, $2 par an.

N. B.—Le numéro du dimanche, faisant partie de l'édition quotidienne, ne constitue pas un numéro distinct; il est seulement plus volumineux et renferme une plus grande quantité de matières.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

A DIMANCHE, 1er MAI 1881.

Concours Littéraire de 1881.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er mai jusqu'au 31 décembre.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 2 janvier 1882; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de largeur, et seulement sur le *recto et les lignes*: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu le médailles, ainsi que les noms des concurrents qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

La musique considérée au point de vue de son utilité pratique, intellectuelle et morale.

Pour les hommes :

Utilité de la langue française aux Etats-Unis.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire perpétuel.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 1294.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Avet Vincent	Lavigne André
Audibert François	Larré Etienne
Bancil ou De Judith	Legros Edouard Emmanuel
Bourgeois Louise Marguerite Marie	Lamassia Pierre
Brun Jn Marie	Lesvalle J J
Bur Jean	Lafitte Léon
Bourdine Mme Vve	Laquet Claude
Barthe Etienne	Labarrère Armand
Baud	Laporte Pierre
Claverie Pascal	Laguillonie François
Chevalie Guillaume	Mrohika Jean et Michel
Chaland Louis et S	Martin Mme Eugène
Chotez Paul	May Dominique dit Berdichan
Cossé Bertrand	Mizzart Pierre Joseph
Cantal Claude	Maury François
Calmette Vve, née Abadie	Marial Simon et Dominique
Cerillon E	Miron Jean
Coumiot Auguste	Mollo Joseph
Deron Luc Thérèse Mr	Marquet Jean
Demeusnes Paul	Massé Jean Louis
Dessus Jean	Matharin LeF en
Ducoin Marc	Mariet François
Dominique	Michel Joseph
Decapdeville Edouard	Mary Benedict
Duquesnay Blanc Louis de Gonzague	Mangin Mme
Delacroix Mr et Mme D	Moulin Charles
Destars Alexandre Henri	Nast Barthelemi Davis
Dieudonné Nicolas Jeaspe	Olivier Louis
Espinasse A	Pettichon Marie Vve Cata's
Edmonds Edgar	Pavras Damien
Estrade Jean Marie	Peyret Jean
Fourgillière Dr Isidore	Pesse Pierre
Egle ou Eglé Mme Vve	Perigueux Mme
Fournal J	Perillat Jean
Ferrant Jean	Papon Michel
Fernandon Mr et Mme	Ponsolet
Gête Mme Vve	Robert Charles Guillaume Breton
Geoffroy Mr et Mlle	Rolland Ernest
Gennet Jn Pierre	Rosaud
Guillemineau Pierre	Rovertagat Joseph Pierre
Guiraud Michel	Roty Henri
Geroud Léon	Sarlin Léon
Haro Emile	Serrat Vve Célestin
Hullet Henri	Scharff Edouard
Hamon Gustave A M	Thierry Mme Désiré Edouard
Harent Pierre J A	Thibaut Alexandre
Hoffer Charles N	Vincent Edouard
Jouty François	Vaillant Henri
Jacquet Jean	Villepigue
Laborde Gabriel	Yron Mlle.
Labarrère Jean Marie	
Lassus Jean	
Laporte Jean Jolly	

Les Français sujets aux 28 jours de service militaire peuvent adresser au Département de la Guerre, par l'intermédiaire du Consulat, une demande de dispense. Ceux qui négligent cette formalité s'exposent à la rigueur de la loi.

La Nlle-Orléans, le 1er novembre 1881.

Le Consul de France,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

1er nov—

NORTHRUP & MEYNIER.

130......Passage de la Bourse......130

Agents pour la célèbre Epice de Luhey, pour engraisser les chevaux, mulets et bêtes à cornes.

PREMIER Prix remporté à l'Exposition du Go fe, le 17 Février 1879. [illegible] Joseph Albrecht, M. D[illegible] leurs nourritures [illegible] vant de la [illegible] riture [illegible] force et du brillant [illegible]

Demandez [illegible]

1er nov.—3com MaJeSa

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE D'ORLEANS—Ville de la Nlle-Orléans.—Qu'il soit connu que ce vingt-cinquième jour d'août de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-un, pardevant moi, Samuel Flower, notaire de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, en présence des témoins ci-après nommés et du soussigné, ont comparu personnellement Thomas C. Herndon, Jules C. Denis, Sam Boyd, Edmund B. Briggs, A. J. Gomila, Alex T. Janin, Abraham Brittin, Joseph Schwartz, George E. Sears, Isaac K. Small, James A. Lusk, A. A. Maginnis, William S. Devan, H. W. Fairchild et Walter C. Flower, tous domiciliés en la ville de la Nlle-Orléans, lesquels ont respectivement déclaré que, profitant des pouvoirs, droits et privilèges conférés par les lois de l'Etat relatives à l'organisation des corporations, ils forment, organisent et constituent par les présentes une corporation dans le but et pour les fins ci-après exprimés, et que, à cet effet, ils s'engagent, en leur nom et au nom de tous ceux qui s'associeront plus tard à eux, à être régis par les stipulations, obligations et règlements qui suivent, comme articles de la charte de la dite corporation.

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sera "THE HERDIC COACH COMPANY," et elle existera et se perpétuera sous ce nom pendant une période de quatre vingt-dix-neuf ans à partir du jour où la présente charte est adoptée, à moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt selon les formes prescrites ci-après. Elle aura pouvoir et autorité pour contracter, ester en justice, être poursuivie, pour employer un sceau de corporation et le changer; pour détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer sous nom de corporation, tous biens meubles et immeubles; pour acquérir, détenir et employer, aussi bien que pour vendre et transférer, telles inventions ou lettres patentes qui seront jugées nécessaires aux fins de la Compagnie, pour nommer et désigner tels administrateurs, directeurs et officiers qu'exigeront l'intérêt et la gestion des affaires; pour faire, changer et amender tels règlements qui seront jugés nécessaires à la bonne administration des dites affaires.

ARTICLE DEUX.

Le domicile de la dite Corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et autres documents judiciaires seront adressés au Président, en son absence au vice-président, et en l'absence des deux, au secrétaire de la dite Corporation.

ARTICLE TROIS.

Le but pour lequel cette Corporation est établie et la nature de ses affaires sont par le présent indiqués, à savoir : Acheter et acquérir de Peter Hardie, de Philadelphie, et autres, le droit de fabriquer, employer et faire circuler en louages, pour le transport des personnes et des marchandises dans les limites de la ville de la Nouvelle Orléans, ou dans telles limites de l'Etat de la Louisiane qui pourront être comprises dans le contrat d'achat et d'acquisition, toute espèce de véhicules, construits conformément aux lettres patentes déjà émises en faveur du dit Peter Hardie et de ses associés, ou à émettre plus tard en leur faveur, ou à leurs ayant-droit, pour l'amélioration des dits véhicules comme construction et mécanisme de roulage; —acheter, entretenir et employer ces véhicules ou voitures pour le transport, moyennant salaire, de personnes, de bagage ou de frêt, dans les dites limites;—fabriquer, fournir et vendre les dites voitures et le mécanisme de roulage, et construire dans ce but tous les édifices et fabriquer toutes les machines nécessaires; concéder et vendre à d'autres les dits droits de patente et privilèges maintenant possédés ou qui seront possédés et contrôlés plus tard par la dite Corporation, relativement à l'exploitation dont il s'agit; s'occuper en général des affaires de transport de personnes et de frêt par les voitures construites et disposées conformément aux dites patentes Hardie.

ARTICLE QUATRE.

Le capital de ladite corporation est par le présent fixé à quarante mille dollars, divisé en deux mille actions de vingt dollars chacune, payables à telles époques et de telle manière que le Conseil de Direction déterminera. Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable pour les contrats ou les dettes de ladite corporation pour plus que la balance impayée due à la Compagnie sur les actions par lui possédées, et aucun vice de formalité dans l'organisation n'aura jamais pour effet d'annuler la présente charte ou d'exposer aucun actionnaire à aucune obligation dépassant le montant de ses actions.

Le capital de la compagnie peut être augmenté jusqu'à concurrence de tel montant que décideront les actionnaires, votant au scrutin en faveur de ladite augmentation et représentant la plus forte partie du stock, comme valeur, à une réunion tenue dans ce but après trente jours d'avis dans un ou plusieurs des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nlle Orléans.

ARTICLE CINQ.

Les affaires de la Compagnie seront dirigées et conduites par un conseil de Direction composé de quinze actionnaires, dont chacun devra être détenteur soit en son nom personnel ou au nom d'une raison sociale dont il fait partie, d'au moins cinquante actions du stock de la dite corporation. Cinq des Directeurs constitueront un quorum pour traiter des affaires. A la première réunion des Directeurs qui suivra leur élection, ils éliront parmi eux-mêmes un président et un vice-président. Ils éliront aussi un secrétaire et un trésorier et seront autorisés à élire et désigner tels autres officiers commis et employés qu'ils jugeront nécessaires, et à les renvoyer à leur gré. Ils feront également les règlements qu'ils jugeront nécessaires pour l'administration et la protection des affaires de la Compagnie, et les amenderont ensuite quand il le faudra.

Le premier Conseil de Direction se composera de MM. Thomas C. Herndon, Jules C. Denis, Sam'l Boyd, E. B. Briggs, A. J. Gomila, A. T. Janin, A. Brittin, Joseph Schwartz, I. K. Small, J. A. Lusk, A. A. Maginnis, Wm. S. Devan, W. C. Flower, Geo. E. Sears et H. W. Fairchild, avec Thomas C. Herndon comme président, Isaac K. Small comme vice président, et E. B. Briggs, comme secrétaire et trésorier, lesquels exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que la première élection ait lieu en vertu de cet acte et que leurs successeurs soient élus.

ARTICLE SIX.

La première élection de Directeurs aura lieu le premier mardi qui suivra le 1er février 1883, et les élections subséquentes auront lieu annuellement, savoir : le premier mardi qui suivra le 1er janvier de chaque année, et avis en sera donné par des annonces dans deux des journaux quotidiens de la ville de la Nlle Orléans, pendant au moins dix jours immédiatement avant celui de l'élection. Toutes les élections seront au scrutin, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction et choisis parmi les actionnaires, il faudra à chaque élection, pour qu'il y ait choix, une majorité des suffrages émis. Chaque action du capital donnera droit à un vote soit par personne ou par procuration : bien entendu qu'aucun actionnaire ne pourra voter sur une ou plusieurs actions dont il sera porteur, à moins de les avoir eu enregistrées en son nom dans les livres de la Compagnie trente jours au moins avant l'élection. Le Conseil de Direction ainsi élu exercera les fonctions qui lui incombent, immédiatement après l'élection. S'il n'y a pas un Conseil de Direction élu à l'époque fixée pour une assemblée annuelle, le président convoquera de la manière fixée précédemment pour l'assemblée annuelle, une réunion spéciale pour l'élection des directeurs, et le défaut d'élection d'un Conseil de Direction n'entraînera pas la forfaiture de la présente Charte, le Conseil de Direction dont le mandat est expiré continuant dans ce cas à exercer ses pouvoirs jusqu'à ce que ses successeurs soient désignés et soient entrés en fonctions.

ARTICLE SEPT.

Les actionnaires de cette Compagnie, à une assemblée générale qui sera tenue dans ce but après dix jours d'avis dans deux des journaux quotidiens publiés à la Nlle-Orléans, pourront modifier ou changer cette charte ou acte d'incorporation, y ajouter ce qu'ils jugeront à propos, ou même la dissoudre avec l'assentiment des trois quarts du capital représenté à la dite assemblée.

ARTICLE HUIT.

La liquidation des affaires de la Compagnie, quand celle-ci sera dissoute soit par la limitation de la charte ou pour tout autre motif, se fera par trois commissaires que désignera le Conseil de Direction, qui fixera en outre le chiffre de leur traitement. Ces commissaires rempliront comme tels leurs fonctions jusqu'à la première liquidation des affaires de la Compagnie et exerceront tous les pouvoirs et toutes les charges de la corporation nécessaires au règlement et à la liquidation des affaires de la dite Compagnie, avec pouvoir de remplir les vacances qui pourraient se déclarer parmi eux.

ARTICLE NEUF.

Dans le cas où le capital de la Compagnie serait augmenté de la manière fixée par la présente charte, les actionnaires inscrits au moment de la dite augmentation auront la préférence pour prendre les actions nouvelles dans la proportion de celles dont ils seront déjà détenteurs.

Fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nlle-Orléans, en présence de F. P. Stuart et de J. B. Walton, témoins compétents domiciliés en cette ville, lesquels apposent au présent leurs signatures ensemble avec les dits comparants et moi, notaire, aux jour, mois et année ci-dessus désignés.

Original signé :

Thos C. Herndon,	E. B. Briggs,
I. K. Small,	Joseph Schwartz,
J. C. Denis,	A. Brittin,
James A. Lusk,	A. J. Gomila,
A. T. Janin,	Sam Boyd,
Walter C. Flower,	Jno. E. Sears,
H. W. Fairchild.	

Témoins :

F. P. Stuart, J. B. Walton.

SAML. FLOWER, Notaire.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'Acte d'Incorporation ci-dessus a été dûment enregistré aujourd'hui, en mon bureau dans le livre B 152, pages 714, 715, 716, 717 et 718.

Nlle-Orléans, 25 août 1881.

(Signé) ALBERT F. MICHEL, Député-Recorder.

ETAT DE LA LOUISIANE—VILLE DE LA NLLE-ORLEANS—Je, Samuel Flower, notaire dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat susdit, dûment commissionné et qualifié, certifie que ce qui précède est une copie vraie et correcte de l'original de la Charte ou Acte d'Incorporation de la Compagnie connue sous le nom de "Herdic Coach Company," et du certificat d'enregistrement par le Recorder des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, ci-annexé et enregistré en mon bureau.

En foi de quoi, je livre le présent, sous ma signature et le sceau officiel de la ville de la Nlle Orléans, ce vingt-sixième jour d'août de l'an de N. S. mil-huit-cent-quatre-vingt-un.

SAMUEL FLOWER, Notaire

1er nov—6 13 20 27

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,

Entre Conti et St.-Louis.

1er fév—81 1 an DMJ

PELICAN STEAM BREWERY,

EUGENE ERATH,

283......RUE VILLERE......283

Entre Esplanade et Chemin du Bayou

11 jan—81 1an DMJ

ANNONCES OFFICIELLES.

Proclamation par le Gouverneur.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT à l'article 72 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, autorisant le Gouverneur à convoquer l'Assemblée Générale en session extraordinaire, moi, SAMUEL DOUGLASS McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé convenable, en vue des graves nécessités existantes, de lancer cette proclamation, convoquant l'Assemblée Générale de cet Etat en session extraordinaire et spéciale, à la Maison d'Etat à la Nlle-Orléans, pour Lundi, 5 décembre 1881, dans le but de légiférer sur les sujets suivants, savoir :

I. Décréter une loi ou des lois faisant des allocations pour couvrir les dépenses ordinaires du gouvernement; pour payer l'intérêt sur la dette publique; entretenir les écoles publiques, les universités et les charités publiques dans l'Etat de la Louisiane pour les années 1882, 1883; faire des allocations pour la maison d'Etat, et pour le rachat des warrants de la maison d'Etat, et pour le transfert du siège du gouvernement.

II. Décréter une loi ou des lois pour lever, collecter et forcer le paiement d'une taxe de licence sur toutes les personnes, associations de personnes et de corporations, poursuivant un commerce, une profession, vocation ou ligne d'affaires, excepté les exemptions de taxes conformément aux articles 206 et 207 de la Constitution.

III. Décréter une loi ou des lois pour pourvoir à un revenu annuel pour l'Etat de la Louisiane, par une levée annuelle de taxes sur toutes les propriétés non exemptées de la taxe par la Constitution et pourvoir aux méthodes d'assessor et collecter les dites taxes et en forcer le paiement.

IV. Décréter une loi ou des lois pour pourvoir à la collection de toutes les taxes ou licences arriérées dues à l'Etat de la Louisiane; pourvoir à la vente de toutes les propriétés confisquées par l'Etat ou vendues à l'Etat pour taxes ou licences non payées, pourvoir à l'exécution de jugements pour taxes ou licences, rendus en faveur de l'Etat pour taxes ou licences.

V. Décréter une loi ou des lois pour pourvoir aux frais, droits et charges, et au fonds des dépenses judiciaires dans la paroisse d'Orléans.

VI. Décréter une loi ou des lois pour louer, vendre, échanger ou aliéner autrement le bâtiment de la Maison d'Etat, connue sous le nom d'Hôtel St Louis, dans la ville de la Nouvelle-Orléans; pour l'assurer et faire une allocation pour réparations ou assurance déjà effectuées.

VII. Décréter une loi ou des lois pour mettre en vigueur l'article 42 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.

VIII. Décréter une loi ou des lois disposant de balances non allouées dans le trésor d'Etat et transférer les dits montants au fonds général, ou en faire des allocations spéciales.

IX. Une résolution jointe continuant les affaires d'une session dans une autre, comme affaires non finies.

X. Aussi pour mettre le Sénat à même de donner son avis sur toutes les nominations aux places, suivant l'article 68 de la Constitution.

Conformément au dit article 72 de la Constitution, la session spéciale est limitée à une période de 20 jours, et elle est convoquée pour cette période le pouvoir de légiférer étant limité par le dit article aux objets ci-dessus spécialement énumérés.

Ainsi donné et signé de ma main et sous le sceau de l'Etat de la Louisiane, ce septième jour de novembre, A. D. 1881.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

Will. A. Strong, Secrétaire d'Etat.

8nov—

ASSURANCES

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé..........$500,000

Vingt-cinquième Etat Annuel.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN, 52 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1881.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation ci-après pour l'année prenant fin le 31 décembre 1880 :

Montant des primes pour l'année expirant le 31 décembre 1880—

Risques d'incendie	$225,149 75	
Risques de rivières	135,204 12	
Risques maritimes	61,377 94	
		$421,731 81
A ajouter— Risques non-échus, 1879		99,222 00
		$521,954 81
Risques non-échus, 1880	$98,251 00	
Primes remboursées	14,598 54	
		112,849 54
Primes nettes		[illegible]09,205 27
A déduire : Pertes, etc., payées durant [illegible] période—		
Sur les risques d'incendie	244,297 [illegible]	
Sur les risques de rivières	79,[illegible]	
Sur les risques maritimes	29,1[illegible]	
		[illegible]53,402 64
Réserve pour les pertes non réglées et non-acquittées		[illegible]1,200
		[illegible]4,602 6
A ajouter— Réassurances	$82,44[illegible]	
Dépenses	22,0[illegible]	
Bureau des Assureurs	5,81[illegible]	
Taxes	5,592 25	
Loyer	2,000 00	
		$112,897 26
Fonds de réserve, 2 pour cent sur le capital		10,000 00
Dividende sur le capital actions payées	$49,582 91	
A déduire— L'escompte et l'intérêt	28 815 18	20,767 73
		$323,265 25
Profits nets actuels		$79,337 04

La compagnie possède les valeurs ci-après énumérées, estimées aux taux du marché :

Actions et Bons	$251,580 12
Prêts et Hypothèques	22,610 00
Prêts sur nantissements	26,510 40
Billets à recevoir	3,966 07
Propriété foncière	55,000 00
Primes en voie de perception	22,590 06
Argent en caisse	172,816 86
Total des valeurs	$570,094 21

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

H. CARPENTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1881.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil des Directeurs à une réunion tenue le dix-neuvième jour du mois de janvier 1881, après avoir mis de côté Dix Mille Piastres des profits nets de l'année, comme fonds de réserve, et payé les Dix Pour Cent de Dividende aux actionnaires, a résolu de payer un Dividende Comptant de VINGT POUR CENT sur les primes nettes gagnées de l'année expirant le 31 décembre 1880, le dit dividende payable à partir du LUNDI, 24 janvier 1881.

DIRECTEURS.

R. J. Hart	Julius Weis,	Ashton Phelps,
H. Renshaw	R. O. Hamilton,	D. Fatjo,
B. Biscoe,	J. O. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. E. Craig,
C. Macready,	Thos. Simms,	Sam'l L. Boyd,
W. B. Seymour,	Chas. Roberts,	J. G. Gaines,
D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,	J. S. Flower,
J. L. Harris,	H. Newman,	

22 janv—1an

Merchants' Mutual Insurance Company, of New Orleans.

194 Canal street.

TWENTY-SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1881, including unearned premiums of the previous year—		
On Fire Risks	$265,530 92	
On Marine Risks	20,455 71	
On River Risks	26,516 80	
Total Premiums		$312,506 43
Less Unearned Premiums		24,003 00
Net Earned Premiums May 31, 1881		$284,503 43
Losses paid—		
On fire risks	$54,282 90	
On marine risks	5,182 37	
On river risks	6,931 56	
Taxes and expenses less interest	20,222 97	
Reinsurances and return premiums	16,943 41	
		103,574 62
Profit		$125,920 40

The Company has the following Assets :

Real Estate (market value)	$222,500 00
City Bonds ($42,650)	12,006 00
Bank, railroad and other Stocks	71,637 12
Notes secured by mortgage and pledge	145,853 62
1443 shares New Orleans Water Works Co	44,215 00
Bills receivable	30,903 55
Premiums in course of collection	24,365 38
City Time ($6,279 39)	2,500 00
Judgments	7,200 00
Cash on hand	76,871 72
	$637,546 33

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1881.

MICHEL V. DEJEAN, N. P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th day of June 1881, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1881, payable on the third Monday of July next.

Ten per cent interest on the capital stock for the year ending 31st May, 1881, is payable on demand.

Directors.

P. MASPERO,	J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY,	JOHN GEDDES,
JNO. [illegible]	D. FATJO,
EDWARD [illegible]	D. A. CHAFFRAIX
M. W. SMITH	CHS. LAFITTE,
	R. W. TAYLOR

16 juin—